

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



2026-004

MAIRIE
DE MARESCHES

PUBLIQUE FRANCAISE

Tél : 03.27.09.17.12
Fax : 03.27.20.57.45
mairiedemaresches@orange.fr

NOMBRE DE MEMBRE			SEANCE DU 21 MARS 2026
En exercice	Présents	Votants	
15	15	15	<p><i>L'an deux mille vingt-six, le 21 mars.</i> <i>A : 10H00</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal de la commune de MARESCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,</i> <i>Sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRICHANT</i></p> <p><i>Présents : BOQUILLON A – VITE N – BERNARD G – BIGOTTE P – MAROUSE MC – BEN-ALI P – LAURO J – GUYADER C – PJOTZ G – MALAQUIN A – LOCOCHE S – PERFETTO C – DENIS G – MALIET D.</i></p> <p><i>Absents non excusés : Néant</i> <i>Absents excusés : Néant</i> <i>Procurations : Néant</i> <i>Secrétaire de séance : Antoine BOQUILLON aidé de Françoise LAURENT</i></p>
<u>DATE DE CONVOCATION</u> 17/03/2026			<p style="text-align: center;"><u>INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX</u></p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance</p> <ul style="list-style-type: none">• Je vous propose de désigner Monsieur Antoine BOQUILLON (la personne la plus jeune) pour assurer ces fonctions. <p>S'il n'y a pas d'observation, je demande au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.</p> <p style="text-align: center;"><i>Le secrétaire, Monsieur Antoine BOQUILLON</i></p> <p>Nous allons procéder à l'appel des Conseillers Municipaux qui voudront bien répondre « PRÉSENT » à l'appel de leur nom:</p>
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 17/03/2026			
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 23/03/2026			
<p style="text-align: center;"><u>OBJET DE LA DELIBERATION</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Délibération pour l'installation des conseillers municipaux</i></p>			

BRICHANT	Jean Noël	28/12/1948 (78 ans)
VITE	Nathalie	06/09/1958 (68 ans)
BOQUILLON	Antoine	27/12/1987 (38 ans)
BIGOTTE	Perrine	02/05/1980 (46 ans)
BERNARD	Gervais	13/05/1952 (74 ans)
GUYADER	Cécile	06/06/1967 (59 ans)
PJOTZ	Grégory	10/08/1975 (51 ans)
MALQUIN	Aurélien	10/06/1983 (43 ans)
LOCOCHE	Sébastien	19/08/1983 (43 ans)
LAURO	Jane	22/10/1966 (60 ans)
BEN ALI	Pierre	30/01/1956 (70 ans)
MAROUSE	Marie Claude	20/06/1946 (80 ans)
DENIS	Geoffrey	29/05/1981 (45 ans)
PERFETTO	Cécile	09/07/1980 (46 ans)
MALIET	Dominique	22/09/1968 (58 ans)

Les Conseillers Municipaux sont installés dans leurs fonctions et je leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement du mandat.

En application de l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales la séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

La Doyenne du Conseil Municipal de Maresches présente est Madame Marie Claude MAROUSE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance,
Le Maire

Fait à Maresches le 23/03/2026
PUBLIÉE LE : 23/03/2026

Le Maire, Jean-Noël BRICHANT



<u>Acte rendu exécutoire</u> <u>après dépôt en préfecture</u>
23/03/2026
<u>Et publication</u>
23/03/2026
<u>Notifié</u>
23/03/2026

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



2026-005

**MAIRIE
DE MARESCHES**

PUBLIQUE FRANCAISE

Tél : 03.27.09.17.12
Fax : 03.27.20.57.45
mairiedemaresches@orange.fr

NOMBRE DE MEMBRE			SEANCE DU 21 MARS 2026
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>	
15	15	15	<p><i>L'an deux mille vingt-six, le 21 mars.</i> <i>A : 10H00</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal de la commune de MARESCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,</i> <i>Sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRICHANT</i></p> <p><i>Présents : BOQUILLON A – VITE N – BERNARD G – BIGOTTE P – MAROUSE MC – BEN-ALI P – LAURO J – GUYADER C – PJOTZ G – MALAQUIN A – LOCOCHE S – PERFETTO C – DENIS G – MALIET D.</i></p> <p><i>Absents non excusés : Néant</i> <i>Absents excusés : Néant</i> <i>Procurations : Néant</i> <i>Secrétaire de séance : Antoine BOQUILLON aidé de Françoise LAURENT</i></p>
<u>DATE DE CONVOCATION</u> 17/03/2026			<p>ÉLECTION DU MAIRE</p> <p>Madame Marie Claude MAROUSE,</p> <p>Je vous rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 de ce même Code, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.</p> <p>Je demanderai aux candidats de bien vouloir se manifester.</p> <p>- Monsieur BRICHANT Jean-Noël donne sa candidature</p> <p>Afin de contrôler les opérations de vote, je demande au Conseil de désigner 2 membres pour assurer les fonctions d'assesseurs.</p> <p>Je vous propose de désigner :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aurélie MALAQUIN- Jane LAURO
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 17/03/2026			
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 23/03/2026			
<p><u>OBJET DE LA DELIBERATION</u></p> <p><u>Délibération Election du Maire</u></p>			

pour assurer ces fonctions

Madame Marie Claude MAROUSE,

« A l'appel de son nom, j'invite chaque conseiller municipal à mettre dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. »

Appel des conseillers municipaux par le secrétaire Antoine Boquillon

Les assesseurs effectuent le dépouillement.

Proclamation des résultats par Madame Marie Claude MAROUSE

Si la majorité absolue est acquise au premier tour de scrutin par un candidat, celui-ci est proclamé Maire et le Président l'installe dans ses fonctions. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,

M. Jean Noël BRICHANT est proclamé Maire de la commune de Maresches et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire prend l'écharpe de Maire

Suite du conseil dirigé par le Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance Antoine BOQUILLON

Fait à Maresches le 23/03/2026
PUBLIÉE LE : 23/03/2026

Le Maire, Jean-Noël BRICHANT

<u>Acte rendu exécutoire</u> <u>après dépôt en préfecture</u>
23/03/2026
<u>Et publication</u>
23/03/2026
<u>Notifié</u>
23/03/2026

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



2026-006

**MAIRIE
DE MARESCHES**

PUBLIQUE FRANCAISE

Tél : 03.27.09.17.12
Fax : 03.27.20.57.45
mairiedemaresches@orange.fr

NOMBRE DE MEMBRE			SEANCE DU 21 MARS 2026
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>	
15	15	15	<p><i>L'an deux mille vingt-six, le 21 mars. A : 10H00</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal de la commune de MARESCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRICHANT</i></p> <p><i>Présents : BOQUILLON A – VITE N – BERNARD G – BIGOTTE P – MAROUSE MC – BEN-ALI P – LAURO J – GUYADER C – PJOTZ G – MALAQUIN A – LOCOCHE S – PERFETTO C – DENIS G – MALIET D.</i></p> <p><i>Absents non excusés : Néant Absents excusés : Néant Procurations : Néant Secrétaire de séance : Antoine BOQUILLON aidé de Françoise LAURENT</i></p>
<u>DATE DE CONVOCATION</u> 17/03/2026			<p><u>DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE</u></p> <p><i>En application des articles L.2122-1 à L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Je vous rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 4 adjoints.</i></p> <p><i>Au vu de ces éléments, je vous propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints.</i></p> <p><i>Monsieur BOQUILLON propose sa liste :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Antone BOQUILLONT• Nathalie VITE
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 17/03/2026			
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 23/03/2026			
<p><u>OBJET DE LA DELIBERATION</u></p> <p><u>Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint</u></p>			

- Gervais BERNARD
- Perrine BIGOTTE

Aucune autre liste n'est proposée

VOTE DU CONSEIL

voix pour : 15
voix contre : 0
abstention : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance Antoine BOQUILLON

Fait à Maresches le 23/03/2026
PUBLIÉE LE : 23/03/2026

Le Maire, Jean-Noël BRICHANT



<u>Acte rendu exécutoire</u> <u>après dépôt en préfecture</u>
23/03/2026
<u>Et publication</u>
23/03/2026
<u>Notifié</u>
23/03/2026



EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-007

**MAIRIE
DE MARESCHES**

PUBLIQUE FRANCAISE

Tél : 03.27.09.17.12
Fax : 03.27.20.57.45
mairiedemaresches@orange.fr

NOMBRE DE MEMBRE			SEANCE DU 21 MARS 2026
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>	
15	15	15	<p><i>L'an deux mille vingt-six, le 21 mars.</i> <i>A : 10H00</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal de la commune de MARESCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,</i> <i>Sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRICHANT</i></p> <p><i>Présents : BOQUILLON A – VITE N – BERNARD G – BIGOTTE P – MAROUSE MC – BEN-ALI P – LAURO J – GUYADER C – PJOTZ G – MALAQUIN A – LOCOCHE S – PERFETTO C – DENIS G – MALIET D.</i></p> <p><i>Absents non excusés : Néant</i> <i>Absents excusés : Néant</i> <i>Procurations : Néant</i> <i>Secrétaire de séance : Antoine BOQUILLON aidé de Françoise LAURENT</i></p>
<u>DATE DE CONVOCATION</u> 17/03/2026			<p><u>ÉLECTION DES ADJOINTS</u></p> <p>Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. (Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants)</p> <p>Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT) sont élus.</p> <p>Je vous propose donc de bien vouloir me déposer les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire. Ces listes doivent</p>
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 17/03/2026			
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 23/03/2026			
<p><u>OBJET DE LA DELIBERATION</u></p> <p><i>Délibération élection des adjoints</i></p>			

comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'appel de son nom, j'invite chaque conseiller municipal à mettre dans l'urne, son bulletin de vote.

Rang des adjoints – délégations

sont proclamés adjoints au Maire dans l'ordre de la liste :

1. Premier adjoint : M. Antoine BOQUILLON
Finances – Administration générale – Ressources humaines
Il aura notamment en charge :
 - préparation et suivi du budget
 - finances et fiscalité
 - administration générale
 - suivi des ressources humaines
 - relations avec les partenaires institutionnels

2. Deuxième adjoint : Mme Nathalie VITE
Affaires scolaires – Enfance – Jeunesse
Elle aura notamment en charge :
 - école et relations avec l'équipe enseignante
 - activités périscolaires
 - suivi du RPI
 - actions jeunesse et petite enfance
 - lien avec les familles
 - Conseil Municipal des enfants

3. Troisième adjoint : M. Gervais BERNARD
Fêtes et cérémonies – Vie locale et associative – Proximité habitants - Aînés
Il aura notamment en charge :
 - organisation des fêtes et cérémonies
 - relations avec les associations
 - animation de la vie locale
 - soutien aux initiatives citoyennes
 - lien direct avec les habitants
 - lien avec les aînés

4. Quatrième adjoint : Mme Perrine BIGOTTE
Communication – Numérique – Culture – Innovation locale
Elle aura notamment en charge :
 - communication municipale
 - site internet / réseaux
 - outils numériques communaux
 - développement culturel
 - projets innovants pour la commune

Chaque adjoint reçoit son l'écharpe

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance,
Le Maire

Fait à Maresches le 23/03/2026
PUBLIÉE LE : 23/03/2026

Le Maire, Jean-Noël BRICHANT



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

23/06/2026

Et publication
23/06/2026

Notifié
23/06/2026

